

**Ordre du Jour de la Séance**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal précédent
2. Information : décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations
3. Élection des délégués et des suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs
4. Désignation du correspondant défense
5. Soutien à l'installation du Docteur Valéry LECOEVRE – mise à disposition d'un cabinet médical provisoire
6. Retrait de la délibération D.2026-017 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
7. Fixation des conditions de dépôt des listes et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres
8. Proposition de liste de contribuables pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
9. Révision des loyers communaux selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL)
10. Questions diverses

	P	ABS	PROC
BADOC Vincent	X		
BEAULIEU-MADRELLE Catherine		X	MAZILLE Marie-Laure
BERTHAUX Frédéric	X		
BRUN Claire		X	LARONDE Isabelle
CAM Jean-Claude	X		
COMPAN Éric	X		
FONT Jérémy	X		
GARRIGUES Éric	X		
LAFAGE Manon	X		
LARONDE Isabelle	X		
MAZILLE Marie-Laure	X		
PARDO Cindy	X		
PUJOL Stéphane		X	REY Bernard
REY Bernard	X		
TAURAN Christine	X		
TOTAL	12	3	3

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Secrétaire désignée par le conseil municipal à l'unanimité : MANON LAFAGECompte rendu Conseil précédent :

Le procès-verbal de la séance du 28/04/2026 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

Pour	Unanimité	Contre	0	Abstention	0
------	-----------	--------	---	------------	---

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

DC° 03-2026 / OBJET : Indemnisation sinistre du 23 février 2024 – Accident MASCOTT BG827DV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une indemnisation de 126,40 € proposée par l'assurance AXA a été acceptée afin de couvrir la part de TVA restant due au titre des réparations du véhicule Mascott BG827DV suite au sinistre du 23 février 2024.

Il précise que cette somme correspond à la part de TVA qui n'avait pas été remboursée directement au garage par l'assurance. Après encaissement de l'indemnisation par la commune, celle-ci a donc été reversée au Garage MURET FRÈRES SARL en règlement du solde restant dû sur la facture de réparation.

ORDRE DU JOUR

D.2026-039 – Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales 2026

Monsieur le Maire procède à la mise en place du bureau électoral conformément aux dispositions de l'article R.133 du Code électoral.

Le bureau électoral est composé de MM. CAM Jean-Claude et BERTHAUX Frédéric, conseillers municipaux les plus âgés présents, ainsi que de M. FONT Jérémie et Mme LAFAGE Manon, conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Madame LAFAGE Manon est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle les modalités de l'élection des délégués et suppléants dans les communes de plus de 1 000 habitants.

Une seule liste conduite par Monsieur Bernard REY est déposée.

Délégués :

- Bernard REY
- Catherine BEAULIEU-MADRELLE
- Frédéric BERTHAUX

Suppléants :

- Marie-Laure MAZILLE
- Stéphane PUJOL
- Cindy PARDO

Après dépouillement, la liste conduite par Monsieur Bernard REY obtient 15 voix.

Sont proclamés élus les candidats ci-dessus.

D.2026-040 – Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit désigner un correspondant défense chargé d'assurer le lien avec les autorités militaires et les actions liées au devoir de mémoire et à la citoyenneté.

Il propose de désigner Monsieur Bernard REY.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-041 – Retrait de la délibération D.2026-017

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture a relevé une irrégularité concernant les modalités de dépôt des listes dans le cadre de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé de retirer la délibération D.2026-017 afin de reprendre la procédure conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-042 – Fixation des conditions de dépôt des listes et élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste est déposée.

Membres titulaires :

- Catherine BEAULIEU-MADRELLE
- Frédéric BERTHAUX
- Cindy PARDO

Membres suppléants :

- Éric COMPAN
- Éric GARRIGUES
- Marie-Laure MAZILLE

Après vote à main levée, la liste est élue à 15 voix.

D.2026-043 – Soutien à l'installation du Docteur Valéry LECOEUVRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet d'installation du Docteur Valéry LECOEUVRE à compter du 1er janvier 2027.

Dans l'attente de la réalisation de la future Maison de Santé Pluriprofessionnelle, il est proposé de mettre à disposition un cabinet médical provisoire situé 2 B route de Valence.

La commune pourra également prendre en charge certaines dépenses nécessaires au fonctionnement du cabinet médical ainsi que l'acquisition du mobilier et des équipements nécessaires à l'accueil du praticien.

Délibération adoptée à l'unanimité

D.2026-044 – Révision des loyers communaux selon l'IRL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les évolutions de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publiées par l'INSEE et servant de base à la revalorisation des loyers des logements communaux.

Il rappelle que les logements classés F ou G au diagnostic de performance énergétique, ainsi que ceux ne disposant pas d'un DPE valide, ne peuvent faire l'objet d'une augmentation de loyer conformément à la réglementation en vigueur.

Il précise également que les logements occupés depuis moins d'un an ne sont pas concernés par cette revalorisation.

Monsieur le Maire présente ensuite les révisions proposées à compter du 1er juillet 2026 :

- Moncessou – chemin de Gayraud : 367,78 € à 379,77 € + charges
- Immeuble TAURAN – logement n°4 : 480,00 € à 491,86 € + charges
- Immeuble TAURAN – logement n°1 : 395,92 € à 403,13 € + charges
- Au-dessus de la nouvelle cantine – logement n°1 : 530,00 € à 539,65 € + charges
- Au-dessus de la nouvelle cantine – logement n°2 : 370,00 € à 376,73 € + charges
- Au-dessus de la nouvelle cantine – logement n°3 : 440,00 € à 448,01 € + charges
- Cadamas – 137 chemin de Pignère : 470,00 € à 478,55 € + charges

Il est également précisé que les logements vacants au 1er juillet 2026 feront l'objet d'une actualisation de loyer sur la base de l'IRL du 1er trimestre 2026, soit +1,40 %, lors de leur remise en location.

Délibération adoptée à l'unanimité.

D.2026-045 – Proposition de liste de contribuables pour la CCID

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, le Conseil municipal doit proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de contribuables en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il précise que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal comportant vingt-quatre personnes.

Monsieur le Maire présente la liste suivante :

N°	Personnes proposées	N°	Personnes proposées
1	BADOC Vincent	13	LAFARGUE Jean-Claude
2	BERTELLO Annie	14	MAZILLE Marie-Laure
3	BERTHAUX Frédéric	15	MURET Jean
4	CHAMBON Michel	16	PARDO Cindy
5	COMPAN Eric	17	PERRET Serge
6	CRANSAC Jean-Paul	18	PIERASCO Jean-Franck
7	FALIERE Roger	19	REY Christian
8	FONT Jérémy	20	TAURAN Bernard
9	GASSON Donovan	21	TOUZERY Jean-Pierre
10	GERVAIS Hugues	22	
11	JOFFRE Jacques	23	
12	LAFAGE Manon	24	

Le conseil municipal arrête la liste ci-dessus et autorise sa transmission à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

INFOS/QUESTIONS DIVERSES

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de communes travaille actuellement à l'élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) et a sollicité les communes afin d'obtenir une mise à jour de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Dans ce cadre, une réunion de travail consacrée à la mise à jour du PCS de la commune de Lauzerte est programmée le lundi 6 juillet 2026 à 20 h 30.

AMBROISIE – DESIGNATION D'UN REFERENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des obligations relatives à la lutte contre l'ambroisie et rappelle que la désignation d'un référent communal ambroisie est prévue dans le cadre de l'arrêté préfectoral publié en Tarn-et-Garonne en juillet 2019.

Il précise que ce référent a notamment pour mission de participer au repérage des foyers d'ambroisie, de sensibiliser la population et de coordonner les actions de prévention et de lutte avec les différents partenaires concernés.

Le conseil municipal procède à la désignation de :

• **Titulaire : FONT Jérémy**

• **Suppléant : COMPAN Eric**

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement intégral des conseils municipaux, il convient de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales pour une durée de six ans.

Il précise que, dans les communes comprenant une seule liste représentée au conseil municipal, cette commission comprend notamment un conseiller municipal titulaire ainsi qu'un suppléant.

Après appel à candidatures, le conseil municipal désigne :

• Membre titulaire : CAM Jean-Claude

• Membre suppléant : PARDO Cindy

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Monsieur le Maire fait un retour sur les échanges intervenus au sein de la Communauté de communes concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont l'échéance est envisagée à l'horizon 2029-2030. Il indique que, dans le cadre des objectifs nationaux de sobriété foncière, les surfaces constructibles devront être réduites à compter de 2028. Cette réduction devrait représenter environ 50 % des surfaces urbanisées sur la période 2011-2026. Il souligne que cette évolution pourrait pénaliser les communes qui ont déjà engagé des efforts importants de limitation de leur urbanisation au cours des dernières années.

TRAVAUX DE L'ECOLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une rencontre a été organisée avec une architecte afin de présenter le projet de rénovation de la cour de l'école et d'échanger sur les premières orientations techniques et fonctionnelles.

PLAN DE REFERENCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de la démarche relative au plan de référence. Il indique notamment qu'une rencontre a eu lieu avec M. MILLASSEAU afin d'échanger sur ce projet. Il souligne que cette démarche présente avant tout un intérêt en matière de réflexion et de stratégie d'aménagement. Les bénéfices financiers attendus étant difficiles à mesurer au regard du coût qu'elle représente.

ACQUISITION DE LA PARCELLE DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un accord est intervenu avec M. LISSARE en vue de l'acquisition par la commune d'une partie de sa parcelle, actuellement utilisée comme parking à proximité de l'église Saint-Sernin. Il précise que cette acquisition sera réalisée pour un montant de 1 000 €.

PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil un projet d'acquisition d'un ensemble immobilier traversant situé entre la grand rue et la rue de la Mairie. Il indique que plusieurs bâtiments présentent un état de dégradation avancé, dont une partie de la toiture s'est effondrée. Cette situation favorise la présence de pigeons, génère des nuisances pour le voisinage, notamment en raison des odeurs, et soulève des préoccupations en matière de sécurité.

Il précise avoir pris contact avec les propriétaires qui, sur le principe, se sont déclarés favorables à une cession de leur bien à la commune. Une telle acquisition permettrait d'envisager un projet d'aménagement répondant aux enjeux de sécurité, de salubrité et de valorisation du centre ancien. Les membres du conseil municipal se montrent favorables à la poursuite des démarches.

ANCIEN GITE COMMUNAL

M. Frédéric BERTHAUX informe le conseil municipal que la vente de l'ancien gîte communal est désormais définitivement réalisée et que les fonds ont été encaissés par la commune.

COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission travaux consacrée notamment au projet de rénovation de l'école ainsi qu'au secteur de Vignals se réunira le 17 juin 2026 à 20 heures. Il souhaite que les élus puissent être présents en nombre à cette réunion.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur Frédéric BERTHAUX fait un retour sur la visite de courtoisie de la délégation départementale des Villes et Villages Fleuris qui s'est récemment déroulée sur la commune. Il rappelle que la commune relève désormais du niveau régional du label. Les prochaines visites d'évaluation du label seront désormais assurées tous les trois ans par le comité régional.

Fin du Conseil Municipal : 18h10

Procès-verbal approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 01/07/2026

Signature du Secrétaire de Séance :

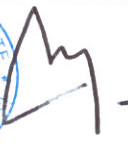
Manon LAFAGE



PV CM 05/06/2026

Signature du Président de Séance :

Bernard REY



6/6